

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31 MAI 2001

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le 31 mai 2001 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Etaient présents : Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'à la question n° 22), M. Jean-Claude ROY, M. Vincent FUSTER (jusqu'à la question n° 28), Mme Lucille LAMY, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Danièle TETU (à compter de la question n° 3), Mme Martine BULTOT (à compter de la question n° 15), M. Jean-Claude CHEVAILLER (à compter de la question n° 8), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Michel ROIGNOT, Mme Marie-Marguerite DUFAY (à compter de la question n° 21), Mme Nicole DAHAN, Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER (à compter de la question n° 27), M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Jacqueline PANIER, Mme Françoise PRESSE, Mme Danièle POISSENOT (à compter de la question n° 14), Mme Corinne TISSIER, M. Michel LOYAT, M. Patrick BONTEMPS, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUÏ (jusqu'à la question n° 23), M. Patrick BOURQUE, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Denis BAUD, M. Jean-Loup COLY, Mme Catherine BALLOT, M. Bruno MEDJALDI, M. Eric ALAUZET, M. Bruno LEGEARD, M. Christophe LIME, Mme Annie MENETRIER, Mme Frédérique MOZER, M. Franck MONNEUR, Mme Annaïck CHAUVET, M. Emmanuel DUMONT, Mme Karine GEIGER, M. Sébastien MAIRE, Mme Safia N'MINEJ, M. Marcel POCHARD, M. Jean ROSSELOT, Mme Martine ROPERS, Mme Claire CASENOVE, Mme Catherine PUGET, M. Bernard LAMBERT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole WEINMAN (à compter de la question n° 5), Mme Françoise BRANGET, M. Pascal BONNET, M. Alexandre CHIRIER.

Absents : Mme Joëlle SCHIRRER (à compter de la question n° 22), M. Vincent FUSTER (à compter de la question n° 28), Mme Danièle TETU (jusqu'à la question n° 3), M. Jacques MARIOT, Mme Martine BULTOT (jusqu'à la question n° 15), M. Jean-Claude CHEVAILLER (jusqu'à la question n° 8), Mme Françoise FELLMANN, Mme Marie-Marguerite DUFAY (jusqu'à la question n° 21), Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à la question n° 27), Mme Danièle POISSENOT (jusqu'à la question n° 14), M. Yves-Michel DAHOUÏ (à compter de la question n° 23), M. Abdel GHEZALI, Mme Nicole WEINMAN (jusqu'à la question n° 5), M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN.

Secrétaire : Mme Safia N'MINEJ.

Procurations de vote : Mme Joëlle SCHIRRER à Mme Jacqueline PANIER (à compter de la question n° 22), M. Vincent FUSTER à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 28), M. Jacques MARIOT à M. Jean-Claude ROY, Mme Martine BULTOT à Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA (jusqu'à la question n° 15), Mme Françoise FELLMANN à M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Marie-Marguerite DUFAY à Mme Lucille LAMY (jusqu'à la question n° 21), M. Yves-Michel DAHOUÏ à M. Michel ROIGNOT (à compter de la question n° 23), M. Abdel GHEZALI à Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN à M. Pascal BONNET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - Délégations - Désignation de délégués titulaires et suppléants dans différents organismes - Modifications

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la désignation :

- d'un second délégué titulaire à l'Association des Communes Forestières du Département du Doubs : Nicole DAHAN
- d'un délégué au Conseil d'Administration du CROUS : Sébastien MAIRE
- d'un délégué suppléant au Conseil de l'Université : Sébastien MAIRE
- d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte de la Maison de Franche-Comté à Paris : Emmanuel DUMONT
- d'un délégué suppléant à l'ASCOMADE : Annaïck CHAUVET
- de trois délégués titulaires à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale : Jean-Claude CHEVAILLER, Françoise FELLMANN et Françoise PRESSE
- de trois délégués suppléants à la Commission Départementale de Coopération Intercommunal : Denis BAUD, Patrick BONTEMPS et Bruno LEGEARD,
- de deux délégués titulaires et deux suppléants dans les collèges suivants :

*** Collège Stendhal :**

- Lucille LAMY, Abdel GHEZALI (délégués titulaires)
- Joëlle SCHIRRER, Béatrice FALCINELLA (déléguées suppléantes)

*** Collège Lumière :**

- Béatrice FALCINELLA, Corinne TISSIER (déléguées titulaires)
- Annaïck CHAUVET, Denis BAUD (délégués suppléants)

*** Collège Camus :**

- Emmanuel DUMONT, Michel LOYAT (délégués titulaires)
- Jean-Loup COLY, Corinne TISSIER (délégués suppléants).
- d'un représentant à la Commission d'Hygiène et de Sécurité du Lycée des Graviers Blancs : Mme Annie MENETRIER.

Il a également décidé de retirer Mme FELLMANN de la liste des délégués suppléants du Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon qui doivent être au nombre de 7 (et non 8).

2 - Exercice 2001 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

Ressources Humaines

3 - Contrats Emploi Solidarité - Emploi Jeunes - Mesures d'accompagnement - Convention avec la Mission Locale de Besançon - Participation de la Ville au Fonds Mutualisé de Formation des CES et des Emplois Jeunes

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé cette participation de la Ville qui s'élèvera à 146 500 F (22 333,78 €) pour les CES et 116 000 F (17 684,09 €) pour les emplois jeunes et a autorisé M. le Maire à signer la convention correspondante avec la Mission Locale.

4 - Personnel Communal - Emploi de journaliste rédacteur en chef de BVV - Recrutement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de pourvoir cet emploi à temps complet, à défaut d'un agent relevant des cadres d'emplois de catégorie A, par un agent contractuel et a autorisé M. le Maire à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Traitement mensuel : indice brut 819

Finances - Ressources budgétaires

5 - Exercice 2001 - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

6 - Exercice 2001 - Cotes et produits irrécouvrables - Admission en non-valeurs

Adopté à l'unanimité.

7 - Taxe sur les spectacles - Exonération générale et totale pour les manifestations sportives pour l'année 2002

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de renouveler cette exonération pour toutes les compétitions sportives qui se dérouleront sur le territoire de la commune en 2002.

8 - Plan Local d'Insertion par l'Economie - Versement d'une avance de trésorerie

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder au PLIE une avance d'un montant maximum de 2 000 000 F(304 898,03 €) dans l'attente du versement des fonds européens.

9 - Bibliothèques Municipales - Vente de documents d'occasion

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- l'organisation, à chaque fois que les bibliothécaires auront sélectionné une offre suffisante et après information auprès des libraires d'occasion, d'une vente de documents retirés des collections municipales,

- d'inscrire dans les tarifs des bibliothèques municipales la possibilité de vente à l'unité ou par lot au prix de 5 F ou 10 F selon les cas,

- de proposer à des villes jumelées et à des associations à but humanitaire les documents qui n'auront pas trouvé acquéreur.

Garanties d'emprunts

10 - Société Anonyme de Franche-Comté - Programme de réhabilitation de 96 logements 16, 18 et 20 rue de Cologne à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 2 717 652 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

11 - Société Anonyme de Franche-Comté - Programme de réhabilitation de 198 logements 2, 4 et 6 rue de Savoie à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 8 392 479 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

Subventions - Versements et encaissements

12 - Subventions pour classes de découverte - 3ème répartition 2001

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

PEP 25 : 130 057, 20 F soit 19 827,09 €

Ecoles	Dates	Nombre d'élèves	Nombre journées	Coût jour	Coût total	Organismes bénéficiaires
Battant primaire	08 au 13.01.01	25	150	54,60 F 8,32 €	8 190,00 F 1 248,56 €	PEP 25
Butte primaire	22 au 27.01.01	24	144	54,60 F 8,32 €	7 862,40 F 1 198,62 €	PEP 25
Saint-Claude primaire	22 au 27.01.01	23	138	54,60 F 8,32 €	7 534,80 F 1 148,67 €	PEP 25
Bernard primaire	22 au 27.01.01	24	144	54,60 F 8,32 €	7 862,40 F 1 198,62 €	PEP 25
Battant primaire	05 au 10.02.01	13	78	54,60 F 8,32 €	4 258,80 F 649,25 €	PEP 25
Rivotte primaire	05 au 10.02.01	20	120	54,60 F 8,32 €	6 552,00 F 998,85 €	PEP 25
Fontaine Ecu primaire	05 au 10.02.01	21	126	54,60 F 8,32 €	6 879,60 F 1 048,79 €	PEP 25
Rosemont primaire	12 au 17.02.01	22	132	54,60 F 8,32 €	7 207,20 F 1 098,73 €	PEP 25

Ecoles	Dates	Nombre d'élèves	Nombre journées	Coût jour	Coût total	Organismes bénéficiaires
Fanart primaire	12 au 17.02.01	50	300	54,60 F 8,32 €	16 380,00 F 2 497,11 €	PEP 25
Macé primaire	14 au 16.02.01	25	75	54,60 F 8,32 €	4 095,00 F 624,28 €	PEP 25
Vieilles Perrières primaire	18 au 24.03.01	45	315	54,60 F 8,32 €	17 199,00 F 2 621,97 €	PEP 25
Ile de France primaire	19 au 24.03.01	70	420	54,60 F 8,32 €	22 932,00 F 3 495,96 €	PEP 25
Dürer primaire	26 au 31.03.01	40	240	54,60 F 8,32 €	13 104,00 F 1 997,69 €	PEP 25
TOTAL		402	2 382	54,60 F 8,32 €	130 057,20 F 19 827,09 €	

SEJOURS LIBRES : 11 466 F soit 1 747,98 €

Ecoles	Dates	Centres	Nombre d'élèves	Nombre journées	Coût jour	Coût total	Organismes bénéficiaires
Granvelle primaire	05 au 10.03. 01	CLAJ Rochejean	35	210	54,60 F 8,32 €	11 466,00 F 1 747,98 €	coopérative scolaire

13 - Subventions du secteur Relations Internationales aux établissements scolaires et associations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

1 - à des établissements scolaires

* 1 440 F (219,53 €) au Lycée François-Xavier pour l'accueil de 24 élèves de Kirklees (Angleterre) du 25 au 29 juin 2001 (échange scolaire).

* 2 500 F (381,12 €) au Collège Victor Hugo pour le déplacement de 26 élèves à Pskov (Russie) du 30 juin au 14 juillet 2001 (échange scolaire).

2 - à des associations

* 3 549 F (541,04 €) à l'association Jumelages La Poste-France Telecom pour le déplacement de 12 personnes à Huddersfield (Angleterre) du 23 au 28 mai 2001 (échange professionnel et culturel).

* 3 750 F (571,68 €) au Théâtre Universitaire de Franche-Comté pour le déplacement de 15 étudiants du TUFC à Tver (Russie) du 14 au 21 avril 2001 (échange culturel et professionnel).

14 - Contrat de Ville 2000-2006 - Programmation 2001 - Adoption du programme et sollicitation des financeurs

A l'unanimité, 10 Conseillers s'étant abstenus, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la programmation 2001 et la plan de financement du Contrat de Ville défini selon trois axes d'intervention :

- * économie et emploi,
- * renouvellement urbain et habitat,
- * vie sociale des quartiers,

- de solliciter les participations de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région de Franche-Comté, de la Communauté d'Agglomération, de la CAF, du FAS, des bailleurs sociaux et de la CDC,

- de décider de réaffecter aux maîtres d'ouvrage désignés dans les décisions attributives communiquées par les financeurs, la part qui leur revient après encaissement par la Ville et inscription par décision modificative au budget de l'exercice courant,

- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec les différents partenaires.

15 - Contrat de Ville 2001 - Evaluation de la thématique «Education à la Citoyenneté»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le principe de cette évaluation estimée à 150 000 F (22 867,35 €) et pour laquelle la Ville participe à hauteur de 50 000 F (7 622,45 €).

**16 - Contrat de Ville 2001 - Première répartition de subventions de la Délégation
Contrat de Ville - Animation socio-culturelle MPT/ MJC/ Prévention Sécurité
Jeunesse**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Prévention - Sécurité

Association	Action	Quartiers	Montant subventions	
			F	€
Réseau 25	Prévention primaire Toxicomanie	Tous quartiers	100 000	15 244,90

Associations de quartier

Association	Action	Quartier	Montant subvention	
			F	€
La Passerelle	Augmentation pagination du journal	Planoise	8 000	1 219,59
Comité de Quartier de Planoise	Animations de quartier	Planoise	28 250	4 360,68
A.V.E.C.	Animations familles issues de l'immigration	Planoise	10 000	1 524,49
APIM	Fête du quartier : Festival de Montrapon	Montrapon/ Fontaine-Ecu	11 000	1 676,94
APIM	Journal de quartier Boulevard Nord	Montrapon/ Fontaine-Ecu	17 100	2 606,88
Arc en Ciel	Convivialité, animation de quartier	Palente/ Orchamps	15 000	2 286,74
MJC Palente	Fête du quartier : Fête du Livre	Palente/ Orchamps	30 000	4 573,47
Association de Vous à Nous	Animations familiales et de quartier	Cité Viotte	15 800	2 408,69
Union Locale de la Consommation du Logement et du Cadre de Vie (ULCLCV)	Accès au droit pour tous	Tous quartiers	23 000	3 506,33
Réseaux d'Echanges et de Savoirs	Echanges de savoirs	Clairs-Soleils	4 000	609,80
TOTAL			162 150	24 719,61

Action éducative 6 - 16 ans

Action Top Vacances hors été

Associations	Actions	Quartiers	Montant subvention	
			F	€
Scouts de France	Encadrement et activités jeunes	Tous quartiers	3 300	503,08

Top Vacances été

Association	Actions	Montant subvention	
		F	€
BRC Bison Sport	CLSH sportif	8 075	1 231,03
Sports Vacances Orchamps	CLSH sportif	5 250	800,36
PARI	Projet école ouverte	7 500	1 143,37
Centre d'Animation sportive des Clairs-Soleils	Foot pour tous	500	76,22
Centre d'Animation sportive des Clairs-Soleils	Départ en vacances autonomes	2 500	381,12
Profession Sport 25	Animations sportives	8 000	1 219,59
Comité de Quartier St-Ferjeux	CLSH enfant - jeunes + séjours	10 605	1 616,72
MJC Palente	CLSH + séjours	40 450	6 166,56
ASEP du FJT	CLSH + séjours	12 500	1 905,61
MPT Montrapon	CLSH + pieds d'immeubles	32 500	4 954,59
Centre d'Animation de la Grette	Animations pieds d'immeubles	27 000	4 116,12
Centre d'Animation des Clairs-Soleils	Animations sportives + loisirs	26 200	3 994,16
MPT Planoise	Animations pieds d'immeubles + stages	27 600	4 207,59
PEP 25	J'emmène mes parents en vacances	32 500	4 954,59
PEP 25	Passage en 6ème	20 000	3 048,98
TOTAL		261 180	39 816,63

Jeunesse

Associations	Actions	Quartiers	Montant subvention	
			F	€
Planoise City-Breakers	Danse Hip-Hop	Planoise	6 000	914,69
Production du Capricorne	Atelier vidéo avec jeunes du quartier	Clairs-Soleils	12 000	1 829,39
TOTAL			18 000	2 744,08

17 - Enseignement - Contrat Educatif Local - Versement de subventions au titre de l'année 2001

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Action	Montant en Francs	Montant en Euros
Association Sportive et Culturelle Ecole primaire Fourier 2	aménagement du temps de midi	8 000	1 219,59
Coopérative Ecole maternelle J. Ferry/Rosemont	projet Petite Enfance (prévention contre l'illettrisme et l'exclusion - enfants du voyage)	3 500	533,57
Ecole Ile de France	un Midi-deux éducatif	6 000	914,69
Total		17 500	2 667,86

18 - Contrat de Ville 2001 - Volet Emploi - Attribution de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- Chantiers d'insertion décors et patrimoine : 50 000 F (7 622,45 €) à alternatives Chantiers Franche-Comté,

- Accompagnement vers l'emploi des chômeurs en difficulté issus des quartiers sensibles : 100 000 F (15 244,90 €) à l'Association INTERMED,

- Chantiers d'insertion : 15 000 F (2 286,74 €) au Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux.

19 - Contrat de Ville 2001 - Fonds d'Intervention culturelle - Attribution de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 30 000 F (4 573,47 €) à la MJC Palente pour le projet «grand ramassage des peurs»,

- 50 000 F (7 622,45 €) à l'Espace Planoise pour le projet «Rencontres universelles de favulologie».

20 - Rencontres Jeune Création 2001 - Versement de subventions - Deuxième attribution

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 3 300 F (503,08 €) à l'Association LES ACCROS DE LA SCENE pour la préfiguration à une «Comédie Musicale»,
- 10 000 F (1 524,49 €) à l'Association LES PIPISTRELLES pour le spectacle intitulé «L'envolée» (en remplacement de l'Association ATIPIK).

21 - Sport de haut niveau - Contrats d'objectifs «Sports individuels» - Deuxième répartition au titre de l'année 2001

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Clubs	Attribution 2000	Proposition 2001	
		F	€
Amicale Motocycliste	38 500 F	16 600 F	2 530,65
ASA SEQUANIE	-	15 000 F	2 286,74
Balise 25	34 800 F	49 000 F	7 470,00
BRC «Tennis»	45 000 F	45 000 F	6 860,21
Centre Ecole Parachutisme	22 000 F	66 000 F	10 061,64
Centre Handicapés P. CROPPET	25 000 F	40 000 F	6 097,96
CPB	65 700 F	62 300 F	9 497,57
Doubs Sud Athle	36 000 F	31 600 F	4 817,39
Etrier Bisontin	31 500 F	15 000 F	2 286,74
Franche-Comté Judo	91 400 F	94 700 F	14 436,92
IKS ASEP	80 000 F	31 600 F	4 817,39
La Française	63 500 F	34 100 F	5 198,51
La Saint-Claude	45 000 F	45 000 F	6 860,21
PKA	15 000 F	27 500 F	4 192,35
SNB «Aviron»	22 000 F	33 000 F	5 030,82
SNB «Canoë-Kayak»	195 000 F	157 900 F	24 071,70

22 - Sport de haut niveau - Contrats d'objectifs «Sports collectifs» - Saison 2000-2001 - Deuxième répartition (actualisation)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

			Attribution 2000	Propositions 2001	
				F	€
ESB «F»	D1	Hand-ball	127 100	254 500	38 798,27
BRC «Football»	National	Football	189 000	489 000	74 547,57
BBC	Pro A	Basket-ball	270 000	270 000	41 161,23
BHC	Nle 2	Hockey-s/glace	12 150	8 100	1 234,84
ESB «M»	D2	Hand-ball	81 000	81 000	12 348,37
UFFB	N1B	Football féminin	5 400	5 400	823,22
BVB	Nle 2	Volley-ball	10 800	-	-

En ce qui concerne le BRC «Football», une avance de 300 000 F (45 734,71 €) a été intégrée à la somme représentant l'actualisation de la deuxième partie de la saison écoulée. Cette avance sera compensée, lors des deux actualisations de la saison 2001/2002 (à l'automne 2001 et au printemps 2002), à concurrence de la somme avancée.

Par ailleurs, la dotation «Coupe d'Europe» (1/16e, 1/8e, 1/4, 1/2) pour l'ESB «F», a été intégrée au calcul de l'actualisation pour ce club.

23 - Répartition de la subvention aux Comités Sportifs Départementaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Destinataires	Montant de la subvention	
	F	€
Comité Régional de Cyclisme	26 500	4 039,90
Comité Départemental d'Athlétisme	26 500	4 039,90
Comité Départemental Volley-Ball	26 500	4 039,90
Comité Départemental Olympique et sportif	26 500	4 039,90
Comité Départemental de Judo	26 500	4 039,90
Comité Départemental de Tennis de Table	26 500	4 039,90
Comité Départemental de Canoë-Kayak	26 500	4 039,90
Besançon Hockey-Club	26 500	4 039,90

24 - Subventions pour congrès

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

8 000 F (1 219,59 €) au District France-Monaco des Kiwanis pour l'organisation du 5^{ème} Congrès national, du 4 au 7 mai, au Kursaal et à Micropolis.

➤ 3 500 F (533,57 €) à l'Association Alcool Assistance - La Croix d'Or du Doubs pour l'organisation du congrès régional Alcool Assistance Bourgogne/Franche-Comté, le 13 mai, à Chalezeule.

➤ 8 000 F (1 219,59 €) à l'Association Régionale Patronale de Médecine du Travail pour l'organisation des 26^{èmes} journées nationales de Médecine du Travail du Bâtiment et des Travaux publics qui auront lieu les 14 et 15 juin prochain à Micropolis. Le thème de ces journées sera : les pathologies de l'épaule.

➤ 7 000 F (1 067,14 €) à l'Union Syndicale Autonome Justice pour l'organisation du 5^{ème} Congrès National et Européen de l'USAJ du 3 au 5 octobre prochain, au Kursaal. Thème principal du congrès : le décalage social.

➤ 3 000 F (457,35 €) au Comité d'organisation des Olympiades régionales de la chimie pour la mise en place des 17^{èmes} Olympiades dont la finale a eu lieu le 24 février.

➤ 3 000 F (457,35 €) à l'Ecole d'Orthophonie de la Faculté de Médecine et Pharmacie pour l'organisation des 4^{èmes} confrontations orthophoniques de Franche-Comté qui ont eu lieu les 29 et 30 mars dernier au Kursaal.

➤ 3 000 F (457,35 €) à l'UFR des Lettres, laboratoire de littérature et histoire des pays de langues européennes pour l'organisation d'un colloque intitulé «l'exemplum narratif dans le discours argumentatif, XVIe et XXe siècles» qui s'est déroulé du 10 au 12 mai à l'IUFM Griffon.

➤ 30 000 F (4 573,47 €) (soit le deuxième et dernier versement d'une subvention totale de 60 000 F) à l'Association Générale des Institutrices d'Ecoles Maternelles (DGIEM) pour l'organisation de son 74^{ème} Congrès national du 27 juin au 1^{er} juillet prochains à Micropolis.

➤ 20 000 F (3 048,98 €) (soit la 2^{ème} tranche sur les 3 prévues) à Amnesty International pour l'organisation du Congrès national de sa section française du 8 au 10 mars 2002 à Micropolis.

25 - Subventions aux sociétés de musique - Répartition au titre de l'année 2001

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

	Orchestre		Ecole		Total	
	2000	2001	2000	2001	2000	2001
Fédération Musicale de Franche-Comté	2 500 F 381,12€	2 500 F 381,12 €	0 F	0 F	2 500 F 381,12 €	2 500 F 381,12 €
Institut Musical Européen	5 000 F 762,25 €	5 000 F 762,25 €	0 F	0 F	5 000 F 762,25 €	5 000 F 762,25 €
Harmonie des Chaprais	33 000 F 5 030,82 €	33 000 F 5 030,82 €	35 397 F 5 396,24 €	33 447 F 5 098,96 €	68 397 F 10 427,06 €	66 447 F 10 129,78 €
Concorde de Saint-Ferjeux	29 000 F 4 421,02 €	29 000 F 4 421,02 €	19 238 F 2 932,81 €	14 335 F 2 185,36 €	48 238 F 7 353,84 €	43 335 F 6 606,38 €
Harmonie Municipale			53 865 F 8 211,67 €	70 718 F 10 780,89 €	53 865 F 8 211,67 €	70 718 F 10 780,89 €
TOTAL	69 500 F 10 595,21 €	69 500 F 10 595,21 €	108 500 F 16 540,72 €	118 500 F 18 065,21 €	178 000 F 27 135,93 €	188 000 F 28 660,42 €

26 - Pépinière Municipale d'Entreprises de Palente - Aide à la formation de créateurs d'entreprises ayant signé un plan d'affaires avec Rive Boutique de Gestion

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'allouer à Rive Boutique de Gestion une somme de 250 000 F (38 112,25 €) pour les plans d'affaires des entreprises suivantes : SARL MEDIAVANCE, Cabinet Hervé MILLOT, Cabinet d'Architecte KLEIN, SARL LE CRIOLLO, EURL Pleine Lune, ce qui représente 50 000 F (7 622,45 €) par plan.

27 - Redynamisation du quartier Saint-Jean - Projet CHORUS - Soutien aux activités de l'Association «Si Saint-Jean m'était comté»

A l'unanimité, 14 Conseillers s'étant abstenus, le Conseil Municipal a décidé de soutenir le programme d'actions proposées pour l'année 2001 et d'accorder les subventions suivantes :

Actions	Période	Budget prévu	Demande	Proposition
Festival de la curiosité	7 au 9 juin	600 000	450 000	380 000*
Découverte	Juillet/Août	20 000	10 000	10 000
Semaine d'animation thématique	Septembre	189 000	100 000	70 000
Journées patrimoine	Septembre	25 000	15 000	9 000
Rendez-vous culturels	Tous les mois	51 000	40 000	25 000
Semaine d'animation thématique	Octobre	500 000	100 000	100 000
		1 385 000	715 000	594 000

* dont 125 000 F (19 056,13 €) au titre de CHORUS.

28 - Subvention 2001 à l'Union des Commerçants de Besançon pour l'organisation des manifestations 2001

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant concernant la programmation des manifestations pour 2001 et a décidé d'octroyer une subventions de 835 000 F (127 294,92 €) pour les actions suivantes :

ACTION	Dépenses		Recettes		Prestations ville		Subvention ville	
	F	€	F	€	F	€	F	€
Fête des mères	260 000	39 636,74	260 000	39 636,74			150 000	22 867,35
Braderie d'été	539 000	82 170,02	539 000	82 170,02	65 000	9 909,19	0	
Terroirs Gourmands	436 400	66 528,75	439 000	66 925,12	90 000	13 720,41	165 000	25 154,09
Salon des loisirs	175 000	26 678,58	175 000	26 678,58	15 000	2 286,74	70 000	10 671,43
Halloween	386 000	58 845,32	386 000	58 845,32	50 000	7 622,45	0	
Noël	1 680 000	256 114,34	1 680 000	256 114,34	150 000	22 867,35	450 000	68 602,06
TOTAL	3 476 400	529 973,76	3 479 000	530 370,13	370 000	56 406,14	835 000	127 294,92

29 - Subvention 2001 à l'Association des Commerçants de l'Ile de France

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à cette association une subvention de 50 000 F (7 622,45 e) destinée à poursuivre les actions d'animations commerciales et à parfaire l'éclairage du centre commercial.

30 - Orchestre de Besançon - Participation de la DRAC Franche-Comté, de la Région de Franche-Comté et du Département du Doubs à son fonctionnement - Encaissement des subventions et réaffectation en dépenses

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le budget 2001 de l'Orchestre de Besançon qui s'établit comme suit :

DEPENSES		
Frais artistiques (rémunération du directeur artistique, des chefs d'orchestre, solistes, musiciens)	3 850 000 F	(586 928,71 €)
Frais techniques	440 000 F	(67 077,57 €)
Frais administratifs	500 000 F	(76 224,51 €)
TOTAL	4 790 000 F	(730 230,79 €)

RECETTES		
Ville de Besançon (inscrit au BP 2001)	3 000 000 F	(457 347,05 €)
Département du Doubs	50 000 F	(7 622,45 €)
Région de Franche-Comté	1 000 000 F	(152 449,01 €)
DRAC Franche-Comté	500 000 F	(76 224,51 €)
Ressources propres	240 000 F	(36 587,76 €)
TOTAL	4 790 000 F	(730 230,79 €)

31 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Demandes, encaissement et réaffectation de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de solliciter les subventions :

- du Ministère du Travail (Fonds FAS) pour l'exposition Jean RICARDON -
Montant : 40 000 F (6 097,96 €),

- de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'exposition Jean RICARDON (30 000 F, soit 4 573,47 €) et pour la restauration des collections du Musée (1 700 F, soit 259,16 €).

Animations

32 - Opération Eté Top Vacances 2001 - Modification des budgets des MPT et du Centre d'Animation Municipal - Adoption des tarifs des activités et des modes de rémunération des animateurs temporaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé la modification des budgets concernés,

- adopté les tarifs suivants :

- Activités de proximité (territoire communal) :

5 F la demi-journée (0,76 €)

10 F la journée (1,52 €)

- Activités extérieures (hors territoire communal) : 20 F la journée (3,05 €)

- Mini-séjours de 5 jours (hors territoire communal) : 35 F la journée (5,34 €).

- fixé comme suit les tarifs d'indemnité journalière (hors charges) des animateurs :

- Directeur BAFD	380 F	(57,93 €)
- Directeur stagiaire BAFD	334 F	(50,92 €)
- Directeur sans formation	279 F	(42,53 €)
- Directeur Adjoint	264 F	(40,25 €)
- Animateur BAFA pour adolescents	279 F	(42,53 €)
- Animateur BAFA	224 F	(34,15 €)

- Animateur stagiaire	158 F	(24,09 €)
- Animateur assistant	113 F	(17,23 €)
- Animateur sans formation	103 F	(15,70 €)

33 - Opération Raid Quart - Signature de conventions dans le cadre de l'organisation de la 5ème édition

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les conventions à intervenir dans ce cadre et a décidé d'attribuer une subvention de 60 000 F (9 146,94 €).

Culture

34 - Orchestre de Besançon - Etude de préfiguration dans la perspective d'un développement régional - Lancement d'un appel d'offres - Adoption du cahier des charges

A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à cette étude qui portera sur :

- la définition du projet artistique et culturel,
- l'organisation et les statuts (structure de gestion - statut du personnel),
- les moyens nécessaires à la mise en oeuvre du projet (infrastructure administrative et technique).

Montant total de l'étude : 300 000 F TTC (45 734,71 €) répartis entre la DRAC Franche-Comté, la Région, le Département et la Ville.

35 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Exposition Jean RICARDON - Création d'une librairie spécialisée en art contemporain

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'un point de vente ponctuel pendant l'exposition au bénéfice de la Librairie Les Sandales d'Empédocle qui abandonnera à la Ville 10 % du montant des ventes des ouvrages en dépôt.

Il a également autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir.

36 - Licences de spectacles - Désignation des titulaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. ROIGNOT, Adjoint à la Culture, pour être titulaire des licences de catégories 1, 2 et 3 et l'a autorisé à en solliciter l'attribution.

Contrats - Conventions

37 - Bibliothèques Municipales - Convention de partenariat entre la Ville de Besançon, le Centre Hospitalier Universitaire et l'Association «La distraction des malades»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer cette convention de partenariat et a délégué le directeur des bibliothèques municipales au sein du comité d'évaluation chargé de faire le bilan annuel des activités de l'association.

38 - Forêts communales - Micro-chantiers de forestage à caractère pédagogique dans le cadre d'insertion de jeunes - Renouvellement de la convention passée avec l'Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de renouveler cette convention par laquelle la Ville participe à hauteur d'environ 100 F (15,24 €) par jour de travail réel et par jeune et a autorisé M. le Maire à la signer.

Patrimoine

39 - Eglise Sainte-Madeleine - Restauration de la façade principale - 6ème et dernière tranche de travaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation de ces travaux dont le plan de financement s'établit ainsi :

- Participation de l'Etat (50 % du montant HT)	836 100 F	(127 462,62€)
- Participation de la Ville de Besançon, propriétaire, et des collectivités Région de Franche-Comté et Département du Doubs	836 100 F	(127 462,62€)

- TVA (au nouveau taux de 19,60 %)	327 800 F	(49 972 79 €)
Total TTC	2 000 000 F	(304 898,03 €)

**40 - Groupe Scolaire de Saint-Claude - Adoption de l'avant-projet définitif -
Calendrier et autorisation de signer les marchés - Demandes de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté l'avant-projet définitif des travaux dont le budget se décompose comme suit :

A - Frais d'études et honoraires

- Architectes, Coordonnateur SPS, Contrôle Technique, Etude de sols	3,2 MF HT	(487 836,85 €)
--	-----------	----------------

B - Travaux

- Démolitions partielles	0,2 MF HT	(30 489,80 €)
- Structures provisoires (4 classes et sanitaires)	0,3 MF HT	(45 734,71 €)
- Travaux de démolition, de construction de bâtiments et d'aménagement de cours	20 MF HT	(3 048 980,3 €)

C - Mobilier	0,7 MF HT	(106 714,31 €)
---------------------	-----------	----------------

D - Imprévus et frais divers (indemnités de concours, - publicité, reprographie, jeux de cours, réseaux divers - Réseau LUMIERE, EDF, Gaz, France Télécom, etc.)	1,6 MF HT	(243 918,42 €)
--	-----------	----------------

E - Assurances construction	0,4 MF HT	(60 979,61 €)
------------------------------------	-----------	---------------

F - Aménagement des abords

- Square devant l'église	0,8 MF HT	(121 959,21 €)
- Parking devant l'école	0,5 MF HT	(76 224,51 €)
- Cheminements piétons	1,2 MF HT	(182 938,82 €)
- Terrain de pétanque transféré derrière la Maison de Quartier	<u>0,4 MF HT</u>	<u>(60 979,61 €)</u>

TOTAL	29,3 MF HT	(4 466 756,2 €)
-------	------------	-----------------

TOTAL TTC	35 042 800 F TTC	(5 342 240,4 €)
-----------	------------------	-----------------

arrondi avec les imprévus à	36 MF / TTC	(5,5 M€ / TTC)
-----------------------------	-------------	----------------

Transports

41 - Plan des Déplacements Urbains - Prise de connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête publique - Adoption du projet

Après avoir pris connaissance des conclusions favorables de la Commission d'Enquête, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité (13 Conseillers s'étant abstenus), le Plan des Déplacements Urbains dont l'évolution tient compte des remarques et suggestions du public et de la Commission d'Enquête à plusieurs titres :

- cohérence des deux PDU (Ville - Agglomération),
- débat public, information, communication,
- pollution, mesure des effets et développement durable,
- intermodalité et développement des transports en commun,
- stationnement,
- infrastructures routières,
- modes doux,
- transport de marchandises et livraisons au centre-ville.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'un large débat auquel ont participé MM. FOUSSERET, LOYAT, CYPRIANI, Mmes TISSIER, MENETRIER, MM. ROY, ROSSELOT, POCHARD, Mme WEINMAN, MM. LEGERAD, CHIRIER, Mme BRANGET, MM. BONNET, ALAUZET et LAMBERT.

Urbanisme - Affaires foncières

42 - Programme national «Opération de renouvellement urbain» - Candidature de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à déposer la candidature de la Ville à ce programme qui concerne deux projets particulièrement structurants à Clairs-Soleils et à Planoise.

L'opération sur Clairs-Soleils consistera principalement dans une intervention sur le bâti, avec des démolitions-reconstructions dont l'ampleur reste à définir, ainsi que sur l'environnement urbain. Une attention particulière sera portée à la question de l'équilibre du peuplement.

L'intervention sur Planoise concernera différents sites, dont Ile de France et le Tripode Cologne, et s'attachera à développer la complémentarité de leurs

fonctions (logements, commerces, équipements publics...). Plusieurs types d'actions sont envisagés, et pour certains déjà en cours : réhabilitations du bâti, réaménagement d'espaces extérieurs, démolitions avec ou sans reconstruction, création d'équipements nouveaux (Maison de Quartier, regroupement des deux bibliothèques), soutien aux centres commerciaux, installation d'activités économiques.

Part Ville : environ 30 MF (4 573 500 €) équivalents au minimum à la part de l'Etat.

43 - Projet d'élargissement du chemin des Grands Bouez - Demande de déclaration d'utilité publique

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'engager la procédure de Déclaration d'Utilité Publique en vue de l'élargissement de ce chemin et de solliciter de M. le Préfet l'ouverture d'enquête publique.

44 - Aliénation de deux parcelles issues d'un terrain communal chemin de la Bro à M. Thierry COLIN et aux Consorts BICHOT - PLAZA

Adopté à l'unanimité.

- M. COLIN : 109 m² au prix de 7 630 F (1 163,19 €),

- Consorts BICHOT-PLAZA : 21 m² au prix de 1 470 F (224,10 €).

45 - Cession d'un terrain communal situé sur la commune de Morre à l'Office Public d'HLM de Besançon

Adopté à l'unanimité.

Cession à titre gratuit (valeur : 190 000 F).

46 - Acquisition d'une propriété bâtie 11, avenue de la 7ème Armée Américaine à l'Etat - Bail à réhabilitation au profit de HDL

Adopté à l'unanimité.

Coût : 170 000 F (25 916,33 €) pour 624 m²

Subvention à HDL : 55 000 F (8 384,70 €).

47 - Acquisition de deux parcelles sises chemin de Mazagran et Chemin des Grands Bouez à M. BAILLY-MASSON

Adopté à l'unanimité.

Acquisition à titre gratuit (8 m² et 76 m²).

Travaux de réaménagement à la charge de la Ville.

48 - Acquisition pour mise à l'alignement chemin des Mottes à M. et Mme PERRIN Bernard

Adopté à l'unanimité.

Coût : 3 500 F (533,57 €) pour 20 m².

Divers

49 - Office du Tourisme et des Congrès de Besançon - Demande de renouvellement du classement en établissement quatre étoiles

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de solliciter auprès de M. le Préfet le renouvellement du classement de l'Office du Tourisme et des Congrès de Besançon en catégorie 4 étoiles.

50 - Candidature de la Ville de Besançon à l'accueil d'une «Villa Médicis» du multimédia éducatif

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à confirmer la candidature de la Ville de Besançon à l'accueil d'une résidence européenne (LUMIERE) consacrée au développement de projets innovants dans le domaine des technologies éducatives dans les conditions financières suivantes :

- la mise à disposition de l'Hôtel des Bains après mise en conformité des locaux (6 à 8 MF) (environ 915 000 à 1 220 000 €)
- la participation au budget annuel de l'Institution qui serait créée pour un montant compris entre 500 KF et 1 MF (environ 76 000 à 152 500 €).

Un loyer annuel de 1,2 MF TTC (182 938,82 €) serait facturé à l'institution.

51 - Voeu concernant le projet de règlement de la Commission Européenne instaurant «la concurrence régulée» dans les transports nationaux, régionaux et locaux

L'ensemble du Conseil Municipal a proposé le voeu suivant :

Considérant que le Parlement Européen et le Conseil des Ministres de l'Union examinent actuellement une proposition de Règlement de la Commission Européenne instaurant «la concurrence régulée» dans les transports nationaux, régionaux et locaux.

Considérant que «la concurrence régulée» constitue l'obligation faite à toute collectivité locale de soumettre ses services publics de transports de voyageurs (tram, bus, métro, transports scolaires, etc.) à appel d'offres.

Considérant qu'une proposition de Règlement, par opposition à une proposition de Directive, est applicable directement dans le droit national sans intervention ni contrôle du Parlement français.

Considérant que ce texte pose un problème de principe de tout premier ordre car il revient à proscrire les régies municipales et locales, dans le domaine des transports.

Considérant qu'il peut créer un précédent pour demain, s'attaquer aux régies dans d'autres domaines de l'action publique locale.

Considérant les engagements pris par la majorité municipale sur les régies municipales, et l'appel pluraliste lancé par des Parlementaires européens et des élus locaux pour sauvegarder les régies municipales et locales.

Le Conseil Municipal de Besançon :

- saisit, par l'intermédiaire du Ministre délégué aux affaires européennes, le Gouvernement français pour que ce projet de règlement ne soit pas adopté,

- s'associe à l'appel des Parlementaires européens et des élus locaux pour sauvegarder les régies municipales et locales.

Ce vœu a été adopté à l'unanimité.

52 - Question orale de M. POCHARD concernant l'ordre de priorité des travaux du budget 2001 et l'échéancier prévisionnel des travaux pluriannuels

En réponse à la question orale de M. POCHARD, M. le Maire a précisé que le budget communal n'était pas géré en Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) mais selon le principe de l'annualisation budgétaire. Toutefois, les principales opérations donnent lieu à des délibérations spécifiques distinctes du budget. Sans aller jusqu'à une gestion en AP/CP, la réflexion est en cours pour donner des informations allant dans le sens souhaité par M. POCHARD, dans le cadre de la préparation du budget 2002.

La séance est levée à 23 heures 20.

Hôtel de Ville, le 5 juin 2001
Le Maire,
Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché, conformément à la loi,
le 6 juin 2001
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Françoise FELLMANN.